



# COMMUNIQUÉ

Montréal, le 8 janvier 2021

NO 01

AUX AGENTES ET AGENTS  
DE PROTECTION DE LA FAUNE

« Pour affichage »

OBJET : Mesures gouvernementales du 9 janvier au 8 février 2021

Bonjour à toutes et à tous,

Je tiens à vous souhaiter une très bonne année 2021 et quoi de mieux que de vous souhaiter de la santé et du bonheur. Malgré un début 2021 fracassant en lien avec cette pandémie, j'espère que cette année nous permettra de voir la lumière au bout du tunnel !!!

Suite aux annonces gouvernementales concernant les mesures restrictives pour la période du 9 janvier au 8 février 2021, j'ai participé à une visioconférence avec le secrétariat du Conseil du Trésor (SCT) hier en fin de journée. Suite aux discussions, les modalités qui avaient été émises pour la période des fêtes seront prolongées jusqu'au 8 février prochain. Par contre, l'imposition d'un couvre-feu s'applique à toute la population, mais pour nous cela n'aura pas d'impact au niveau de notre travail, car notre métier est jugé prioritaire par les autorités gouvernementales.

Concernant les directives COVID pour la protection de la faune, celles-ci devraient nous être acheminées sous peu, mais elles ne devraient pas être différentes de la note du directeur général du 18 décembre dernier. Il devrait cependant y avoir des clarifications et précisions relativement au télétravail et il y aura certaines indications en lien avec la période d'interrogatoire que nous devons débiter dans les prochaines semaines. De plus, compte tenu de l'imposition d'un couvre-feu de 20h00 à 5h00, il est fort possible que notre insigne de travail fasse foi de preuve pour pouvoir circuler durant le couvre-feu, mais il est également possible qu'on nous remette une attestation signée par l'employeur. Cet élément devrait également être inscrit dans les directives que nous recevrons.

Dans cette situation exceptionnelle de pandémie, nous devons tous être conscients que nous avons un métier jugé prioritaire par le gouvernement et nous devons démontrer qu'il est important de fournir une certaine prestation de travail.

... 2

/2

Cependant, il est important de comprendre que nous devons effectuer notre travail avec une très grande vigilance et il faut absolument respecter les directives transmises par les autorités gouvernementales. La santé de tout un chacun est la priorité afin que nous puissions cheminer ensemble.

De plus, tels que vous l'avez constaté, nous avons entrepris des démarches pour effectuer un transfert au sein du ministère de la Sécurité publique (MSP). Dans cette optique, nous devons démontrer notre grand professionnalisme, nous devons être prêts à toute éventualité, et ce, malgré tous les changements que cette pandémie nous demande. Il ne faut pas oublier qu'il est fort possible que nous soyons déjà sous la loupe afin d'analyser plus précisément les avantages de nous transférer de ministère et c'est en ayant cet objectif commun que nous devons démontrer aux autorités que nous serions un outil précieux pour le MSP !!!

Ceci étant dit, vous êtes tous à même de constater que cette pandémie affecte toutes nos vies, que ce soit au niveau personnel ou professionnel, mais nous devons rester unis pour passer au travers. Vous devez être compréhensif si un de vos collègues ne gère pas la situation comme vous, car nous ne devons pas nous confronter, mais bien nous entraider. Si vous avez besoin d'aide et/ou de parler avec une intervenante, voici les coordonnées du programme d'aide aux personnes (PAP) :

- Mme Élane Jacob,  
Québec et ses environs : 418 627-6265  
En région : 1 800 263-1847

En terminant, si vous avez des questions n'hésitez pas à nous contacter. Également, si vos gestionnaires vous demandent d'aller à l'encontre des directives émises par la DGPF, veuillez nous contacter rapidement afin que nous puissions tenter de régulariser la situation.

Merci et passez un très bon week-end !!!

*Martin Perreault*  
Président provincial